

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1275

18 juin 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| ABN AMRO Infrastructure Capital Holding Luxembourg III S.à r.l. | 61158 | Investor Partners Connect S.A. | 61178 |
| Achepay S.A., SPF | 61167 | Jason Enterprises Holding S.A. | 61181 |
| AIG Hospitality Holdings Sàrl | 61157 | KINETIKA Luxembourg S.à r.l. | 61178 |
| Allegro Group S.à r.l. | 61161 | Leone X Holding S.A. | 61156 |
| Allegro S.à r.l. | 61157 | Les Rossignols S.A. 1850 | 61200 |
| Antauri S.A. | 61168 | LuxCo 115 S.à r.l. | 61185 |
| Atos Medical S.à r.l. | 61164 | Malaka International S.A. | 61181 |
| Black Kutai 1 S.à r.l. | 61161 | Matea S.A. | 61181 |
| Blu Invest S.A. | 61168 | M.E.T. S. à r.l. | 61154 |
| Brean Murray Carret Reinsurance S.A. .. | 61171 | MM Investments S.à r.l. | 61185 |
| Bufab S.à r.l. | 61164 | Monier Special Holdings S.à r.l. | 61178 |
| Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l. | 61189 | M.T.I.I. S.à r.l. | 61181 |
| Carsura Invest S.A. | 61155 | Olvemarks S.à r.l. | 61188 |
| Danaher Luxembourg Finance S.à r.l. | 61192 | P.A.P. International S.A. | 61188 |
| Dean Foods European Holdings, S.à r.l. .. | 61171 | PL Holdings S.à r.l. | 61157 |
| Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l. | 61172 | Prime Consulting S.à r.l. | 61165 |
| Feil Investments S.A. | 61184 | Pro-Concept Solutions S.à r.l. | 61165 |
| FI Corporate Reinsurance | 61181 | Project Development & Management S.A. | 61154 |
| First Business International S.à r.l. | 61177 | RD Participations S.à r.l. | 61166 |
| First Business International S.à r.l. | 61177 | Salon Anita S.à r.l. | 61167 |
| FMC Finance III S.A. | 61174 | SOF-VII Asian Holdings I, S.à r.l. | 61156 |
| Fortis Bank Reinsurance Luxembourg ... | 61171 | SOF-VII European Hotel Holdings II, S.à r.l. | 61156 |
| Fotex Holding | 61174 | Sotraco S.A. | 61155 |
| Holter Investments S.A. | 61177 | Springwater Holdings S.à r.l. | 61192 |
| Hugo Insurance S.A. | 61174 | Tiger Holding Four S.à r.l. | 61164 |
| Immobilier Fashion S.A. | 61177 | Tiree Island S.à r.l. | 61163 |
| Inatol S.A. | 61175 | Tres | 61164 |
| Infotekno S.A. | 61178 | Vip Lux Events Sàrl | 61160 |
| ING PFCE Czech II S.à r.l. | 61175 | Wirkkraft S.A. | 61160 |
| | | Zanetti S.A. | 61160 |

Project Development & Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 86.074.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2010 : -

* Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide er Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

* Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management er S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

* Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management er S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

* Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L- 1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant er son siège social 60 Grand Rue, 1 étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

* Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management er S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

* Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L- 1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. er ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

* Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pour Project Development & Management S.A. .

Référence de publication: 2010056209/31.

(100070687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

M.E.T. S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3780 Tétange, 56, rue des Légionnaires.

R.C.S. Luxembourg B 143.084.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 16 avril 2010

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 16 avril 2010 que:

Première résolution

L'associé unique décide d'approuver le transfert de soixante-six (66) parts sociales intervenu comme suit:

- Trente-trois (33) parts sociales de Monsieur Ernad Muhovic à Monsieur Elvis Durakovic, suivant acte sous seing privé intervenu en date du 15 avril 2010;

- Trente-trois (33) parts sociales de Monsieur Manuel Angelo Teixeira à Monsieur Elvis Durakovic, suivant acte sous seing privé intervenu en date du 15 avril 2010.

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la démission du gérant technique, Monsieur Antonio Da Silva Costa. L'associé unique décide que Monsieur Elvis Durakovic, jusqu'à présent gérant administratif, sera dès à présent gérant unique de la société. Il engagera la société par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Pour la gérance

Référence de publication: 2010057625/22.

(100072065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Carsura Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.503.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 17 mai 2010 que:

- la démission de M. Stefan LORETZ, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée avec effet au 30 avril 2010

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société avec effet au 30 avril 2010.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010058067/21.

(100072050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Sotraco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 51.981.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pour Sotraco S.A.

Référence de publication: 2010057708/31.

(100072019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Leone X Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 69.247.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 30 avril 2010:

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration;

- l'associé unique accepte la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

- l'associé unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015;

- l'associé unique décide de reconduire les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057620/19.

(100072229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

SOF-VII Asian Holdings I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.772.

—
I. Par résolutions prises en date du 11 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Michael Murphy, avec adresse professionnelle au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 7 mai 2010.

- Nomination de Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, Rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 7 mai 2010 et pour une durée indéterminée.

II. En date du 20 mai 2010, le siège social de l'associé SOF-VII Asian I UK, LP et de l'associé Starwood International Opportunity Fund VII-FE, LP a changé et se trouve désormais au 52, Conduit Street, W1S 2YX Londres, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010057656/17.

(100072375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

SOF-VII European Hotel Holdings II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.019.

—
I. Par résolutions prises en date du 7 mai 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Michael Murphy, avec adresse professionnelle au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

- Nomination de Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, Rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

II. En date du 20 mai 2010, le siège social de l'associé Starwood International Opportunity Fund VII-E, LP a changé et se trouve désormais au 52, Conduit Street, W1S 2YX Londres, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010057657/17.

(100072376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Allegro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1830 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.517.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société, prises en date du 18 mai 2010

L'actionnaire unique décide de réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la société, pour une période prenant fin à la date à laquelle l'actionnaire unique prendra ses résolutions sur les comptes annuels de la société pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 mai 2010.

Pour Allegro S.à r.l.

Manuel Hauser

Gérant

Référence de publication: 2010058036/17.

(100071550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

PL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.150.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.047.

—
Par résolutions signées en date du 10 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Wojciech Lukawski avec adresse au 3, Macka Z. Bogdanca, M25 92-434 Lodz, Pologne, de son mandat de gérant de type A avec effet au 7 avril 2010

2. Acceptation de la démission de Philippe Salpetier avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type avec effet au 7 avril 2010

3. Nomination de Pawel Boksa avec adresse au 69/5, ul. Wiktorska, 02-582 Varsovie, Pologne, au mandat de gérant de type A, avec effet rétroactif au 7 avril 2010 et pour une durée indéterminée

4. Nomination de Philippe Leclercq avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet rétroactif au 7 avril 2010 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057643/19.

(100072374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

AIG Hospitality Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.077.

—
Extrait des résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la Société datées du 19 mai 2010

En vertu des résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la société datées du 19 mai 2010, il a été décidé comme suit:

1. Acceptation de la démission de Nolen E. Hecht, de son poste de Gérant de la Société;

2. Nomination de Brenda Monaghan, ayant pour adresse professionnelle Plantation Place South, 60 Great Tower Street, EC3R 5AZ Londres, Royaume-Uni, à la fonction de Gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 20/05/2010.

Marion Géniaux

Manager

Référence de publication: 2010058046/17.

(100071585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

ABN AMRO Infrastructure Capital Holding Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.043.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

EISER Infrastructure Limited (formerly known as ABN AMRO Infrastructure Capital Management Ltd), a public company incorporated according to the laws of the United Kingdom and registered with the British Companies House under number 05375885, having its registered office at 82 Bishopsgate, London EC2N 4BN, England, United Kingdom, acting in its capacity as general partner of EISER Global Infrastructure Fund (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Patrick van Denzen residing professionally in Luxembourg, employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., a company entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 15.302, with registered office at 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting in his capacity as special representative of by virtue of a proxy given under private seal on 11 May 2010.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. It is the sole partner of the company ABN AMRO Infrastructure Capital Holding Luxembourg III S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by the notary Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg on 27 June 2008 published in the Mémorial C under volume 2200 on 10 September 2008 and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 141.043. The articles of Incorporation have been amended according to a deed received by the notary Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 23 July 2008 further to a name change of the company from BISTAL HOLDING S.à r.l. to ABN AMRO Infrastructure Capital Holding Luxembourg III S.à r.l.. The articles of Incorporation have not been amended since;

II. That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of a par value of one cent Euro (EUR 0.01.-) each, fully paid-up;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Discharge to the board of managers for the performance of their mandate up to the date of this extraordinary general meeting of shareholders for the liquidation of the Company;
2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
3. Appointment of a liquidator;
4. Determination of the powers to be given to the liquidator;
5. Miscellaneous.

After due deliberation the sole shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to grant discharge to the board of managers and each manager individually for the performance of their mandate up to the date of this extraordinary general meeting of shareholders for the liquidation of the Company.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint as liquidator: Fides (Luxembourg) S.A.

The sole shareholder resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his power he determines and for the period he will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Whereof, drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her/his hereabove capacity, known to the notary by her/his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille dix le quatorze mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

EISER Infrastructure Limited (anciennement ABN AMRO Infrastructure Capital Management Ltd), société constituée et organisée selon le droit d'Angleterre et Pays de Galles, enregistrée sous le numéro 05375885 et ayant son siège social à 82 Bishopsgate, London EC2N 4BN, Angleterre, Royaume-Uni agissant en qualité de «general partner» de EISER Global Infrastructure Fund (l'"Associé Unique")

ici représentée par M. Patrick van Denzen, demeurant professionnellement à Luxembourg, employé de la société Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. enregistrée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 15.302 et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 mai 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Elle est la seule associée de la société ABN AMRO Infrastructure Capital Holding Luxembourg III S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C, volume 2200 le 10 septembre 2008 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 141.043. Les status ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 juillet 2008 suite au changement de dénomination de la Société de BISTAL HOLDING S.à r.l. en ABN AMRO Infrastructure Capital Holding Luxembourg III S.à r.l.. Les statuts n'ont subi aucunes modifications depuis.

II. Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01.-) chacune, entièrement libérées.

III. Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Décharge du conseil de gérance pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des associés pour la liquidation de la Société;

2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;

3. Nomination du liquidateur;

4. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur;

5. Divers.

Le seul associé décide de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de décharger le conseil de gérance et chaque membre du conseil de gérance pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des associés pour la liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée résout de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de nommer comme liquidateur: Fides (Luxembourg) S.A..

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de son pouvoir qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Lecture faite dans la langue du mandataire de la partie comparante, agissant comme décrit ci-dessus, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et résidence, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. van Denzen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2010. LAC/2010/22137. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010058461/134.

(100072826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Vip Lux Events Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 89.885.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010058454/10.

(100073018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Wirkkraft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 122.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WIRKKRAFT S.A.

Référence de publication: 2010058455/10.

(100072931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Zanetti S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZANETTI S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2010058456/11.
(100072965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Allegro Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 20, Wengertswee.
R.C.S. Luxembourg B 136.148.

—
Extrait des résolutions de la société, prises en date du 18 mai 2010

L'actionnaire unique décide de réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec adresse au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la société, pour une période prenant fin à la date à laquelle l'actionnaire unique prendra ses résolutions sur les comptes annuels de la société pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 mai 2010.

Pour Allegro Group S.à r.l.
Manuel Hauser
Gérant

Référence de publication: 2010058457/17.
(100072850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Black Kutai 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.870,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.358.

—
In the year two thousand and ten, on the twelfth of May.
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

PALA INVESTMENTS (LUXEMBOURG) II S.à r.l, a limited liability company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

here represented by Mrs Marija Prechtlein, private employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on May 10, 2010.

The above mentioned power of attorney, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of BLACK KUTAI 1 S.à r.l. a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), (the "Company"), incorporated under the denomination of BAWE FINANCE S.à r.l. by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on March 22nd, 2010, not yet published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of association of the Company have been amended by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on April 8, 2010, not yet published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To convert the share capital of the Company being EUR 12.500 into the corresponding amount in the United States dollars as per the date of the extraordinary general meeting.
2. To amend and restate the Articles of the Company accordingly.
3. Sundries.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to change the currency of the share capital of the Company from Euro into United States dollar by applying the exchanged rate fixed on the 12th of May 2010 corresponding to one Euro (EUR 1.-) = one point twenty-six ninety-six United States dollar (USD 1.2696).

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to convert the existing share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) into fifteen thousand eight hundred and seventy-two point fifty United States dollars (USD 15,870).

The sole shareholder RESOLVES that one million two hundred and fifty (1.250.000) outstanding shares will be converted into one million five hundred and eighty-seven thousand (1,587,000) shares with a nominal value of one cent of the United States dollars (USD 0.01) each.

Third resolution

The sole shareholder RESOLVES that the share capital of the company as from now on amounts to fifteen thousand eight hundred and seventy United States dollars (USD 15,870) divided into one million five hundred and eighty-seven thousand (1,587,000) shares with a nominal value of one cent of the United States dollars (USD 0.01) each.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder RESOLVES to amend article 5 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

“ **Art. 5.** The capital of the company is fixed at fifteen thousand eight hundred and seventy United States dollars (USD 15,870) divided into one million five hundred and eighty-seven thousand (1,587,000) shares with a nominal value of one cent of the United States dollars (USD 0.01) each.”

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PALA INVESTMENTS (LUXEMBOURG) II S.à r.l, société avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy,

Ici représentée par Madame Marija Prechtlein, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé à Luxembourg le 10 mai 2010.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, agissant en sa dite qualité a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Lequel comparant est l'associé unique de BLACK KUTAI 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand- Duché du Luxembourg), (la «Société»), constituée sous la dénomination de BAWE FINANCE S.à r.l. par acte du notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, le 22 mars 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, le 8 avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Conversion du capital social de la Société étant EUR 12.500 en un montant correspondant en dollars US au jour de la présente assemblée.
2. Modification des statuts en conséquence.
3. Divers.

Le comparant a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE de convertir la devise du capital de la société d'euros en dollars US par application du taux de conversion fixé le 12 mai 2010 et correspondant à un Euro (EUR 1.-) = un virgule vingt-six quatre-vingt-seize US dollars (USD 1,2696).

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE de convertir le capital existant d'un montant de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) en quinze mille huit cent soixante-dix US dollars (15.870.- USD).

L'associé unique DECIDE de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales en un million cinq cent quatre-vingt-sept mille (1.587.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de dollars US (USD 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE que le capital social de la société s'élève désormais à quinze mille huit cent soixante-dix US dollars (15.870.- USD) divisé en un million cinq cent quatre-vingt-sept mille (1.587.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de dollars US (USD 0,01) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique DECIDE de modifier l'article 5 des statuts de la société qui aura

désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à quinze mille huit cent soixante-dix US dollars (15.870.- USD) divisé en un million cinq cent quatre-vingt-sept mille (1.587.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de dollars US (USD 0,01) chacune.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est terminée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Prechtlein et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2010. LAC/2010/21931. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010058462/122.

(100072928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Tiree Island S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 584.275,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010058442/11.

(100073030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Tiger Holding Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.460.544,85.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010058450/11.

(100072872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Tres, Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 69.713.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010058451/10.

(100072836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Atos Medical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.334.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Jean Le Creurer avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, de son mandat de gérant de classe avec effet immédiat

2. nomination d'Andrew Bennett avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010058459/16.

(100072679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Bufab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.721.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 Mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Jean Le Creurer avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, de son mandat de gérant de classe avec effet immédiat

2. nomination d'Andrew Bennett avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 Mai 2010.

Référence de publication: 2010058465/16.

(100072680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Prime Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 149.508.

Il résulte des actes de cession des parts sociales intervenus en date du 26 février 2010 et du 1^{er} mai 2010 que la répartition du capital est dorénavant la suivante:

| | |
|--|--------------------|
| PRIME INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., ayant son siège au 3-11, rue du Fort Bourbon à L-1249 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.677 | 100 parts sociales |
| Total | 100 parts sociales |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010058527/16.

(100072416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Pro-Concept Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 120, Wäistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 124.453.

L'an deux mille dix, le neuf avril.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Patrick MOCKEL, architecte d'intérieur, demeurant à L5405 Bech-Kleinmacher, 120 Wäistrooss.

Lequel comparant déclare qu'il est l'unique associé de la société Pro-Concept Solutions S.à r.l., avec siège social à L-5451 Stadtbredimus, 24A Dicksstrooss, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 février 2007, publié au Mémorial C numéro 690 en date du 24 avril 2007.

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Stadtbredimus à Bech-Kleinmacher et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). Le siège de la société est établi à Bech-Kleinmacher.

L'adresse du siège est fixée à L-5405 Bech-Kleinmacher, 120 Wäistrooss.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à SIX CENTS EURO (600.- EURO).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mockel , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 avril 2010. Relation: EAC/ 2010/ 4286. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-e

Le Receveur (signé): Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010058528/36.

(100072713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

RD Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 316.200,00.

Siège social: L-2409 Strassen, 8, Rackenberg.

R.C.S. Luxembourg B 128.389.

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- M. Robert Dennewald, ayant son domicile au 8, Cité Rackenberg, L-2409 Strassen; et
- Mme Claudine Dennewald-Margue, ayant son domicile au 8, Cité Rackenberg, L-2409 Strassen.

ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 17 mai 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «RD Participations S.à r.l.», ayant son siège social au 8, Rackenberg, L-2409 Strassen, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128 389 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, en date du 16 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1466, le 16 juillet 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Beck en date du 25 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 821 du 21 avril 2010.

II. Le capital social est fixé à deux cent huit mille trois cents Euros (€ 208.300,-) représenté par deux mille quatre-vingt-trois (2.083) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

III. Les comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cent sept mille neuf cents Euros (€ 107.900,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent huit mille trois cents Euros (€ 208.300,-) à trois cent seize mille deux cents Euros (€ 316.200,-) par la création et l'émission de mille soixante-dix-neuf (1.079) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Souscription - Libération

M. Robert Dennewald, prénommé, par son mandataire, a déclaré souscrire aux mille soixante-dix-neuf (1.079) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour le montant de cent sept mille neuf cents Euros (€ 107.900,-) par apport en nature de (i) quarante-six mille trois cent quatre-vingt-trois (46.383) actions de catégorie A et de (ii) sept mille cinq cent cinquante (7.550) actions de catégorie B, d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, représentant ensemble trente-neuf point soixante-dix-neuf pourcent (39,79%) du capital social de LBO Investments S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à la rue des Chaux, L-5324 Contern, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114 474, pour une contre-valeur de cinq cent trente-neuf mille trois cent trente Euros (€ 539.330,-) (l'«Apport en Nature»). L'excédent de la valeur de l'Apport en Nature sur la valeur nominale des parts sociales émises, soit quatre cent trente-et-un mille quatre cent trente Euros (€ 431.430,-) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- une déclaration de LBO Investments S.A., prénommée, en date du 17 mai 2010; et
- une déclaration de M. Robert Dennewald, prénommé, en date du 17 mai 2010.

Robert Dennewald, prénommé, a déclaré que:

- il est l'unique propriétaire des actions contribuées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation, aux fins d'effectuer l'apport et de le rendre effectif vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, alinéa 1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent seize mille deux cents Euros (€ 316.200,-) représenté par trois mille cent soixante-deux (3.162) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des comparants prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 mai 2010. Relation: ECH/2010/708. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010058529/68.

(100072703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Salon Anita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 62, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 86.746.

—
Assemblée Générale extraordinaire du 26.05.2010

Par la présente, nous déclarons que:

1) Monsieur TINELLI Giovanni, employé privé, demeurant à L-3567 Dudelange, 6, rue Albert Dr. Schweitzer, propriétaire de cinquante parts sociales (50) de cent vingt quatre euros (124,00 €) chacune de la société à responsabilité limitée "SALON ANITA s.à r.l.", cède toutes ses parts sociales à Monsieur Guy Frankard, indépendant, né le 18. 05.1962 à Steinfort, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

2) Madame SULLI Anita, coiffeuse, demeurant à L-4405 Soleuvre, 31, rue Léon Kaufmann, propriétaire de cinquante parts sociales (50) de cent vingt quatre euros (124,00 €) chacune de la société à responsabilité limitée "SALON ANITA s.à r.l.", cède trente (30) parts sociales à Monsieur Guy Frankard, préqualifié, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

3) Suite à la présent cession, le capital social est réparti comme suit:

| | |
|---------------------------------|-------------------|
| Madame SULLI Anita | 20 parts sociales |
| Monsieur FRANKARD Guy | 80 parts sociales |

Fait et signé à Dudelange, le 26 mai 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010058530/23.

(100073035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Achepay S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.343.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 avril 2010

Acceptation de la nomination de Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Pour la société

ACHEPAY S.A., SPF

Référence de publication: 2010059087/13.

(100073312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Antauri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.050.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 03 mai 2010

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.

Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

ANTAURI S.A.

Référence de publication: 2010059089/14.

(100073313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Blu Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 22-24, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 151.513.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of April,

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

was held the extraordinary general meeting of the shareholders of Blu Invest S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2165 Luxembourg, 22-24, Rives de Clausen, incorporated by a deed of the undersigned notary on January 27, 2010, published in the Mémorial C under number 691 on April 1, 2010 (the "Company").

The meeting was presided by Chantal KEEREMAN, lawyer, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary, Candice WISER, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Janine LABUSCH, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of twenty nine thousand and four hundred Euro (EUR 29,400) so as to raise it from its present amount of seventy thousand Euro (EUR 70,000) to ninety nine thousand and four hundred Euro (EUR 99,400), by the creation and the issue of forty-two (42) new shares with a nominal value of seven hundred Euro (EUR 700) each;

2) Subscription and paying-up of twenty-one (21) new shares with a nominal value of seven hundred Euro (EUR 700) each by INTERNATIONAL BUSINESS PARTICIPATIONS S.A., with registered office in Panama, Republic of Panama, by a payment in cash in the amount of fourteen thousand and seven hundred Euro (EUR 14,700);

3) Subscription and paying-up of twenty-one (21) new shares with a nominal value of seven hundred Euro (EUR 700) each by INTERFIDES S.A., with registered office in Panama, Republic of Panama, by a payment in cash in the amount of fourteen thousand and seven hundred Euro (EUR 14,700);

4) Amendment of paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the proposed capital increase.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of the shares held by them are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all of the one hundred (100) shares representing the whole issued share capital of the Company of seventy thousand Euro (EUR 70,000) are represented at the present extraordinary general meeting of shareholders.

IV. The meeting is therefore duly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda. The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The meeting decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of twenty nine thousand and four hundred Euro (EUR 29,400) so as to raise it from its present amount of seventy thousand Euro (EUR 70,000) to ninety nine thousand and four hundred Euro (EUR 99,400), by the creation and the issue of forty-two (42) new shares with a nominal value of seven hundred Euro (EUR 700) each.

Subscription and Payment

The subscription and the payment of the capital increase in the amount of twenty-nine thousand and four hundred Euro (EUR 29,400) has been made as follows:

- twenty-one (21) newly issued shares with a nominal value of seven hundred Euro (EUR 700) each have been subscribed by INTERNATIONAL BUSINESS PARTICIPATIONS S.A., prenamed, and entirely paid up by a payment in cash of fourteen thousand and seven hundred Euro (EUR 14,700) and

- twenty-one (21) newly issued shares with a nominal value of seven hundred Euro (EUR 700) each have been subscribed by INTERFIDES S.A., prenamed, and entirely paid up by a payment in cash of fourteen thousand and seven hundred Euro (EUR 14,700)

both represented by Chantal KEEREMAN, prenamed, by virtue of a proxy given on April 28th, 2010.

Evidence of the aforementioned payments has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

« **Art. 5.** The share capital is set at ninety-nine thousand and four hundred Euro (EUR 99,400) divided into one hundred forty-two (142) shares having a nominal value of seven hundred Euro (EUR 700) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, they signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le trente avril,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BLU INVEST S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2165 Luxembourg, 22-24, Rives de Clausen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 janvier 2010, publié au Mémorial C numéro 691 du 1^{er} avril 2010 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Chantal KEEREMAN, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Candice WISER, avocate à la cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Janine LABUSCH, avocate à la cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-neuf mille quatre cents Euros (29.400 EUR) pour l'élever de son montant actuel de soixante-dix mille Euros (70.000 EUR) à quatre-vingt-dix neuf mille quatre cents Euros (99.400 EUR), par la création et l'émission de quarante-deux (42) nouvelles actions d'une valeur nominale de sept cents Euros (700 EUR) chacune;

2) Souscription et libération de vingt-et-une (21) nouvelles actions d'une valeur nominale de sept cents Euros (700 EUR) chacune par INTERNATIONAL BUSINESS PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à Panama, République de Panama, par paiement en numéraire d'un montant de quatorze mille sept cents Euros (14.700 EUR);

3) Souscription et libération de vingt-et-une (21) nouvelles actions d'une valeur nominale de sept cents Euros (700 EUR) chacune par INTERFIDES S.A., ayant son siège social à Panama, République de Panama, par paiement en numéraire d'un montant de quatorze mille sept cents Euros (14.700 EUR);

4) Modification du paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital proposée.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que les cent (100) actions représentant l'entière du capital de soixante-dix mille Euros (70.000 EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour. Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-neuf mille quatre cents Euros (29.400 EUR) pour l'élever de son montant actuel de soixante-dix mille Euros (70.000 EUR) à quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cents Euros (99.400 EUR), par la création et l'émission de quarante-deux (42) nouvelles actions d'une valeur nominale de sept cents Euros (700 EUR) chacune.

Souscription et Paiement

La souscription et la libération de l'augmentation de capital de vingt-neuf mille quatre cents Euros (29.400 EUR) ont été faites comme suit:

- vingt-et-une (21) nouvelles actions d'une valeur nominale de sept cents Euros (700 EUR) chacune ont été souscrites par INTERNATIONAL BUSINESS PARTICIPATIONS S.A., préqualifiée, et entièrement libérées par un paiement en numéraire d'un montant de quatorze mille sept cents Euros (14.700 EUR) et

- vingt-et-une (21) nouvelles actions d'une valeur nominale de sept cents Euros (700 EUR) chacune ont été souscrites par INTERFIDES S.A., préqualifiée, et entièrement libérées par un paiement en numéraire d'un montant de quatorze mille sept cents Euros (14.700 EUR),

toutes les deux représentées par Chantal KEEREMAN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 28 avril 2010.

La preuve des paiements susmentionnés a été apportée au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution, le paragraphe 1^{er} de l'Article 5 des statuts est modifié comme suit et aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cents Euros (99.400 EUR) divisé en cent quarante-deux (42) actions d'une valeur nominale de sept cents Euros (700 EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société et facturés en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Keereman, Wiser, Labusch, K-esseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 mai 2010. Relation: EAC/2010/5231. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010059093/151.

(100073352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Dean Foods European Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.335.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 24 mai 2010

En date du 24 mai 2010, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

De nommer Madame Galya Mezentseva, née le 30 juillet 1976 à Alma-Ata en Russie, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraichers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 24 mai 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de catégorie A:

Mademoiselle Christel Damaso

Madame Galya Mezentseva

Gérants de catégorie B:

Monsieur Bernard Deryckere

Monsieur Paul Denayer

Monsieur Roger Theodoredis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010059103/23.

(100073078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

**Brean Murray Carret Reinsurance S.A., Société Anonyme,
(anc. Fortis Bank Reinsurance Luxembourg).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 35.682.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 11 mai 2010
à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg*

L'assemblée générale ordinaire a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide de renommer comme Administrateurs:

* M. Pierre Metzler, Administrateur, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse.

* M. Georges Gudenburg, Administrateur, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse.

* M. Jacques Reckinger, Administrateur, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, Boulevard Joseph II,

* M. Claude Weber, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2010.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises indépendant, KPMG Audit Sàrl jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010059094/27.

(100073072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.754.

In the year two thousand and ten.

On the thirtieth day of April.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company "Doosan Heavy Industries & Construction, Co., Ltd.", with its registered office at 555 Guigok-dong, Changwon-si, Gyengsangnamdo, 641-792, South-Korea, registered at ChangWon District Court under the number 194211-0000943, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 125754, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on February 27, 2007, published in the Mémorial C n°1040 of June 2, 2007, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on November 23, 2009, published in the Mémorial C n°51 of January 8, 2010 and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of seven million and five thousand Euro (EUR 7,005,000.-) in order to raise it from the amount of one hundred seventy million three hundred forty five thousand four hundred and fifty Euro (EUR 170,345,450.-) to one hundred seventy seven million three hundred fifty thousand four hundred and fifty Euro (EUR 177,350,450.-) by the issue of two hundred eighty thousand and two hundred (280,200) new C sharequotas with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each vested with the same rights and obligations as the existing C sharequotas.

Subscription - Payment

All the two hundred eighty thousand and two hundred (280,200) new C sharequotas are subscribed by the company Doosan Heavy Industries & Construction, Co., Ltd., pre-named, and fully paid up by contribution in cash of seven million and five thousand Euro (EUR 7,005,000.-).

The amount of seven million and five thousand Euro (EUR 7,005,000.) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at one hundred seventy seven million three hundred fifty thousand four hundred and fifty Euro (EUR 177,350,450.-) represented by two million nine hundred sixty five thousand six hundred and twenty three (2.965.623) A sharequotas, four hundred nineteen thousand one hundred and six (419,106) B sharequotas and three million seven hundred nine thousand two hundred and eighty nine (3,709,289) C sharequotas each having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand euro (€ 4,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le trente avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société "Doosan Heavy Industries & Construction, Co., Ltd.", avec siège à 555 Guigok-dong, Changwon-si, Gyengsangnam-do, 641-792, Corée du Sud, enregistrée auprès du ChangWon District Court sous le numéro 194211-0000943, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 125754, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 février 2007, publié au Mémorial C n°1040 du 2 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 23 novembre 2009, publié au Mémorial C n°51 du 8 janvier 2010, et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de sept millions cinq mille Euros (EUR 7.005.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent soixante-dix millions trois cent quarante-cinq mille quatre cent cinquante Euros (EUR 170.345.450,-) à cent soixante-dix-sept millions trois cent cinquante mille quatre cent cinquante Euros (EUR 177.350.450,-) par l'émission de deux cent quatre-vingt mille deux cents (280.200) parts sociales nouvelles de catégorie C d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales de catégorie C existantes.

Souscription - Paiement

Les deux cent quatre-vingt mille deux cents (280.200) parts sociales nouvelles de catégorie C sont toutes souscrites par la société "Doosan Heavy Industries & Construction, Co., Ltd.", pré-nommée, et libérées intégralement par un apport en espèces de sept millions cinq mille Euros (EUR 7.005.000,-).

La somme de sept millions cinq mille Euros (EUR 7.005.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à cent soixante-dix-sept millions trois cent cinquante mille quatre cent cinquante Euros (EUR 177.350.450,-) représenté par deux millions neuf cent soixante-cinq mille six cent vingt-trois (2.965.623) parts sociales de catégorie A, quatre cent dix-neuf mille cent six (419.106) parts sociales de catégorie B et trois millions sept cent neuf mille deux cent quatre-vingt-neuf (3.709.289) parts sociales de catégorie C chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-)."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme d'environ quatre mille euros (€ 4.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mai 2010. Relation: EAC/2010/5317. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €
Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010059105/112.

(100073309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Fotex Holding, Société Européenne.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 146.938.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2010

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2010, les actionnaires de la société FOTEX Holding S.E. ont constaté la modification de l'adresse privée de Monsieur Gábor VÁRSZEGI, administrateur et administrateur-délégué de la société, du H-1026 Budapest, U. 1., Palatinus, H-1026 Budapest, Hongrie au L-8223 Mamer, 5, Rue de Bruxelles, Luxembourg.

Certifié conforme

Référence de publication: 2010059115/12.

(100073088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

FMC Finance III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 128.963.

—
Auszug der Beschlussfassungen der Ordentlichen Hauptversammlung vom 26. Mai 2010

Der Alleinaktionär beschloss, das Mandat von KPMG Audit S.à.r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer als Abschlussprüfer bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung im Jahre 2011 zu verlängern.

Der Alleinaktionär beschloss, die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung im Jahre 2011 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Mai 2010.

Référence de publication: 2010059119/14.

(100073044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Hugo Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.417.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le vendredi 30 avril 2010

L'Assemblée nomme DELOITTE S.A. comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010059132/14.

(100073048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Inatol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 50.933.

Extrait de l'assemblée générale tenue extraordinairement en date du 25 mai 2010

1- L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs ci-dessous jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2015:

- Mr STEPANOV Vladislav Anatolievich, demeurant Appt 3, 1^{er} étage, GK IZGREV 136, BG-8000 Burgas (Bulgarie),
- Mr BEGALOV Iuri, demeurant Appt 6, Prosvirin Lane 9, RUS-107045 Moscow (Russie),
- Mr HOCH Arnold, demeurant au 7 Toidze Street, GEO-380002 Tbilisi (Georgie).

Suit la traduction anglaise:

1- The general meeting decides the renewal of the mandate of Director of the following persons, until the general meeting that would be held in 2015:

- M. STEPANOV Vladislav Anatolievich, residing in App. 3, Floor 1, GK IZGREV 136, BG-8000 Burgas (Bulgaria),
- M. BEGALOV Iuri, residing in Flat 6, Prosvirin Lane, RUS-107045 Moscow (Russia),
- M. HOCH Arnold, residing in 7 Toidze Street, GEO-380002 Tbilisi (Georgia).

Luxembourg, le 26 mai 2010.

DANDOIS & MEYNIAL

Référence de publication: 2010059133/21.

(100073053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

ING PFCE Czech II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 124.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.685.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of May.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.702, hereby represented by Mr Raymond THILL, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 4th, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Czech II S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on September 12, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1055 of October 10, 2003 and modified last time by deed of Me Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on December 15th, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 92 dated January 15, 2009.

The capital of the company is fixed at ninety-four thousand euro (94.000.- EUR) represented by ninety-four (94) shares, with a nominal value of one thousand euro (1000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of thirty thousand euro (30.000.- EUR), so as to raise it from its present amount of ninety-four thousand euro (94.000. EUR) to one hundred twenty-four thousand euro (124.000.- EUR), by issuing thirty (30) new shares with a par value of one thousand euro (1000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the thirty (30) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand (1.000.- EUR), so that the amount of thirty thousand euro (30.000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at one hundred twenty-four thousand euro (124.000.- EUR) represented by one hundred twenty-four (124) shares of a par value of one thousand euro (1000.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille dix, le dix-neuf mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

ING PFCE Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.702, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, employé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 4 mai 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE Czech II S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1055 du 10 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 15 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 92 du 15 janvier 2009.

Le capital social de la société est fixé à quatre-vingt-quatorze mille euros (94.000.- EUR) représenté par quatre-vingt-quatorze (94) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de trente mille euros (30.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze mille euros (94.000.- EUR) à cent vingt-quatre mille (124.000.- EUR), par l'émission de trente (30) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000. EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les trente (30) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de trente mille euros (30.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille euros (124.000.- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2010. LAC/2010/22764. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Référence de publication: 2010059134/95.

(100073344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

First Business International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 93.928.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2010059609/12.

(100073826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

First Business International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 93.928.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2010059610/12.

(100073827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Holter Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010059619/10.

(100073842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Immobilier Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.704.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Edoardo Tubia

Référence de publication: 2010059623/13.

(100073830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Infotekno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010059625/10.

(100073843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Investor Partners Connect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010059626/9.

(100073821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

KINETIKA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 124.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010059633/9.

(100074039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Monier Special Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.559.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of May.
Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Financière Daunou 9 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 122155,

duly represented by Ms. Christina Grosche, maître en droit, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy, dated 17 May 2010,

which proxy, after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of Monier Special Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 148559, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2122 dated 29 October 2009 (hereafter the «Company»).

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to enact the following resolutions:

Agenda:

1. Amendment of article 18.2.1 of the articles of association of the Company.
2. Amendment of article 20 of the articles of association of the Company.
3. Assignment of class A and class B manager positions to current managers.

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend article 18.2.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **18.2.1.** All resolutions taken at a meeting of the board of managers shall be adopted in a meeting (the "First Meeting") where at least half of its members are present or represented, provided that at least one class B manager is present or represented. If within thirty (30) minutes following the time appointed for the First Meeting a quorum is not present, or if during the First Meeting a quorum ceases to be present, the First Meeting shall be adjourned to the same day in the next week (or if that is not a Business Day to the next Business Day) at the same time and place (the "Second Meeting"), and written notice of the same shall be circulated by the Chairman of the board of managers to the other managers by email or fax within twenty-four (24) hours of the adjournment. The quorum at such Second Meeting shall be at least three (3) managers present or represented, provided that at least one class B manager is present or represented.”

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend article 20 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 20. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of one class A manager and one class B manager, or by the joint signature of two class B managers, or by the sole signature or joint signatures of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of at least two agents to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated, acting jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.”

Third resolution

As a consequence of the first and the second resolutions, the sole shareholder of the Company resolves to assign the class A and class B manager positions as follows:

- BNP Paribas S.A., Mr. Pepijn R. Dinandt, Mr. Juergen Koch, Mr. Karim Saddi and Mr. Thomas Stromstedt, currently managers of the Company, shall henceforth become class A managers of the Company.
- Mr. Klaus-Peter Kissler and Mr. Dominique Robyns, currently managers of the Company, shall henceforth become class B managers of the Company.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huitième jour de mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Financière Daunou 9 S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122155,

ici représentée par Mme Christina Grosche, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 mai 2010.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Monier Special Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro B 148559, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2122, en date du 29 octobre 2009 (ci-après la «Société»).

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 18.2.1 des statuts de la Société.
2. Modification de l'article 20 des statuts de la Société.
3. Répartition des postes de gérant de classe A et de classe B entre gérants actuels.

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 18.2.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **18.2.1.** Toutes les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance doivent être adoptées dans une réunion (la "Première Réunion") dans laquelle au moins la moitié des membres sont présents ou représentés, sous condition qu'au moins un gérant de classe B soit présent ou représenté. Si le quorum n'est pas atteint dans les trente (30) minutes après l'heure choisie pour la Première Réunion ou si pendant la Première Réunion le quorum n'est plus rempli, la Première Réunion sera ajournée au même jour la semaine prochaine (ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable, au jour ouvrable suivant) à la même heure et au même lieu (la "Seconde Réunion"), et une convocation écrite y relative sera diffusée par le président du conseil de gérance aux autres gérants par e-mail ou fax endéans les vingt-quatre (24) heures de l'ajournement. Le quorum requis à cette Deuxième Réunion sera d'au moins trois (3) gérants présents ou représentés, sous condition qu'au moins un gérant de classe B soit présent ou représenté.»

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 20 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 20. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'un gérant de class A et d'un gérant de class B, ou par la seule signature ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins deux personnes auxquelles le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.»

Troisième résolution

Suite à la première et de la deuxième résolution, l'associé unique de la Société a décidé de répartir les postes de gérant de classe A et de classe B comme suit:

- BNP Paribas S.A., M. Pepijn R. Dinandt, M. Juergen Koch, M. Karim Saddi et M. Thomas Stromstedt, actuellement gérants de la Société, deviennent gérants de classe A de la Société.
- M. Klaus-Peter Kissler et M. Dominique Robyns, actuellement gérants de la Société, deviennent gérants de classe B de la Société.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ch. Grosche et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mai 2010. Relation: LAC/2010/22485. Reçu soixante-quinze euros EUR 75..

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Référence de publication: 2010059745/133.

(100074572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

FI Corporate Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 27.912.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010059606/10.

(100074079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

M.T.I.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 81.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010059643/10.

(100073844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Malaka International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 57.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010059645/10.

(100073845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Matea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 86.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010059646/9.

(100074103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Jason Enterprises Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 62.405.

In the year two thousand and ten, on the twelfth of May.

Before M^e Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company ("société anonyme") "JASON ENTERPRISES HOLDING S.A.", (the "Company"), with registered office in L-4963 Clémency, 9, rue Haute, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under n^oB 62 405 incorporated by deed of Me Frank MOLITOR, notary residing in Mondorf-les-Bains on December 24th, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under the number 226, April 8th, 1998.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company with immediate effect;
2. Amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation of the Company;
3. Revocation of Mr. Philippe VANDERHOVEN, Mr. Jean-Yves STASSER, Flexoffice S. à r. l. in their quality of directors of the Company with immediate effect;
4. Appointment of Mr. Willem ADRIAANSE, Mrs. Jocelyne RAVASINI, Mr. Jean Paul REDING with immediate effect as new directors of the Company and determination of their mandate;
5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of the shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to transfer the registered office of the Company from 9, rue Basse, L-4963 Clémency to 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg with immediate effect.

Second resolution

Pursuant to the previous resolution, the General Meeting decides to amend Article 3 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

Art. 3. "The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalized."

Third resolution

The General Meeting decides to revoke Mr. Philippe VANDERHOVEN, Mr. Jean-Yves STASSER, Flexoffice S. à r. l. in their quality of directors of the Company with immediate effect.

Fourth resolution

The General Meeting decides to appoint:

- Mr. Willem ADRIAANSE, director, born on 14th of October 1959 in Badhoevedorp, the Netherlands, having his professional address at 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg. His mandate will come to an end at the Annual General Meeting of Shareholders which will be held in the year 2015.

- Mrs. Jocelyne RAVASINI, director, born on 18th of December 1945 in Boulogny, France, having her professional address at 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg. Her mandate will come to an end at the Annual General Meeting of Shareholders which will be held in the year 2015.

- Mr. Jean Paul REDING, director, born on 28th of March 1944 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional address at 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg. His mandate will come to an end at the Annual General Meeting of Shareholders which will be held in the year 2015.

61183

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by an French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JASON ENTREPRISES HOLDING S.A.", (la "Société"), avec siège social à L-4963 Clémency, 9, rue Haute, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62 405, constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 24 décembre 1997, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 226, 8 avril 1998.

L'assemblée est présidée par M Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société avec effet immédiat
2. Modification de l'Article 3 des statuts de la Société;
3. Révocation de Mr. Philippe VANDERHOVEN, Mr. Jean-Yves STASSER, Flexoffice S. à r. l. en leur qualité de directeurs de la Société avec effet immédiat;
4. Nomination de Mr. Willem ADRIAANSE, Mrs. Jocelyne RAVASINI, Mr. Jean Paul REDING avec effet immédiate et détermination de leurs mandats;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 9, rue Basse, L-4963 Clémency au 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer Mr. Philippe VANDERHOVEN, Mr. Jean-Yves STASSER, Flexoffice S. à r. l. en leur qualité d'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme d'administrateur:

- Mr. Willem ADRIAANSE, directeur, né le 14 Octobre 1959 à Badhoeverdorp, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de L'Assemblée Générale de Actionnaires qui se tiendra en 2015.

- Mrs. Jocelyne RAVASINI, directeur, née le 18 Décembre 1945 à Boulogny, France, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de L'Assemblée Générale de Actionnaires qui se tiendra en 2015.

- Mr. Jean Paul REDING, directeur, né le 28 mars 1944 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de L'Assemblée Générale de Actionnaires qui se tiendra en 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, I. Dias, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mai 2010. Relation: LAC/2010/22129. Reçu soixante-quinze euros EUR 75..

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Référence de publication: 2010059737/159.

(100074570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Feil Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010059605/10.

(100073841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

MM Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 140.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010059650/10.

(100073846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

LuxCo 115 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 152.343.

In the year two thousand and ten, on the fourth of May,
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

“TMF CORPORATE SERVICES S.A.”, a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 84.993,

duly represented by Mr. Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, dated 4 May 2010,

which proxy, after having been initialed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of “LuxCo 115 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 152.343, incorporated pursuant to a notarial deed on 6 April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»).

The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of article 3 (corporate object) of the articles of association of the Company.
2. Stock split resulting in twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.
3. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, up to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), through the issuance of twelve thousand five hundred (12,500) new shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.
4. Subsequent amendment of article 6 of the Company.

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to enact the following resolution:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend article 3 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3.** The company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio. The company may carry out transactions in relation to life settlement assets, in particular, but not limited to investments in and acquisition and sale of life settlement related assets.

The company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the company or of any entity, including but not limited to entities in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the company, or of any director or any other officer or agent of the company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in

which the company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the company, to the extent the granting of such securities remains within the boundaries of the company's corporate interest; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the company.

The company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.”

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to split the stock of the Company so as to convert the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, up to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) through the issuance of twelve thousand five hundred (12,500) new shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The twelve thousand five hundred (12,500) of the newly issued shares of the Company have been subscribed for by TMF Corporate Services S.A., aforementioned, at the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and have been fully paid up in cash.

The proof of the existence of the twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) has been produced to the undersigned notary.

The total amount of twelve thousand euro (EUR 12,500.-) has been allocated to the share capital of the Company.

The proxyholder is authorized to subscribe such new twelve thousand five hundred (12,500) shares in the name and on behalf of TMF Corporate Services S.A..

Fourth resolution

Further to the foregoing resolutions, article 6 of the articles of association of the Company is modified and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares of one Euro (EUR 1) each.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«TMF CORPORATE SERVICES S.A.», une société anonyme établie et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84.993,

ici représentée par Monsieur Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 4 mai 2010.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «LuxCo 115 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.343, constituée suivant acte notarié en date du 6 avril 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la «Société»).

Le comparant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 (objet social) des statuts de la Société.
2. Changement de la valeur nominale des parts sociales en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune.
3. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-), par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.
4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio. La société peut également réaliser des transactions en rapport avec des actifs relatifs à des assurances-vie, y compris, mais non pas limité à des investissements, acquisitions et ventes par rapport à des actifs relatifs à des assurances-vie.

La société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la société, y compris, mais non limité, à toute entité dans laquelle la société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la société, ou de toute entité dans laquelle la société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la société, dans la mesure où l'émission de telles garanties se trouve dans l'intérêt social de la société; et
- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de changer la valeur nominale de la Société de façon à convertir le capital social actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, en douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-), par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales émises ont été souscrites par TMF Corporate Services, précitée, au prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), et ont été entièrement libérées en numéraire.

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'intégralité du montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) a été attribué au capital social de la Société.

Le mandataire est autorisé à souscrire ces nouvelles parts sociales au nom et pour le compte de TMF Corporate Services S.A.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'un euro (EUR 1.-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. PIEDBOEUF, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 mai 2010. Relation: EAC/2010/5399. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010061033/184.

(100075777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Olvemarks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 96.463.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2010059655/12.

(100074038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

P.A.P. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 51.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010059658/10.

(100073847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 873.079.594,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.966.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150.964,

here represented by Mrs. Marion Finzi, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Minnetonka, Minnesota on 22 April 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and represents the entire share capital of Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150.966, incorporated pursuant to the deed of Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on 25 January 2010, published on 3 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 459 (hereinafter the "Company"). The articles of the Company have been last amended pursuant to the deed of the undersigned notary on 22 April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by ninety-six million, four hundred thirty-six thousand, eight hundred United States Dollars (USD 96,436,800) from its current amount of seven hundred seventy-six million, six hundred forty-two thousand, seven hundred ninety-four United States Dollars (USD 776,642,794) up to eight hundred seventy-three million, seventy-nine thousand, five hundred ninety-four United States Dollars (USD 873,079,594), through the issue of ninety-six million, four hundred thirty-six thousand, eight hundred (96,436,800) new shares of USD 1 each;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ninety-six million, four hundred thirty-six thousand, eight hundred United States Dollars (USD 96,436,800) from its current amount of seven hundred seventy-six million, six hundred forty-two thousand, seven hundred ninety-four United States Dollars (USD 776,642,794) up to eight hundred seventy-three million, seventy-nine thousand, five hundred ninety-four United States Dollars (USD 873,079,594), through the issue of ninety-six million, four hundred thirty-six thousand, eight hundred (96,436,800) new shares of one United States Dollar (USD 1) each.

The ninety-six million, four hundred thirty-six thousand, eight hundred (96,436,800) new shares have been entirely subscribed by Cargill International Luxembourg 1 S. à r.l., aforementioned, at a total price of ninety-six million, four hundred thirty-six thousand, eight hundred United States Dollars (USD 96,436,800), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of twelve thousand, four hundred and fifty-two (12,452) shares, numbered 1 up to and including 12,452, each share having a par value of one thousand Dutch guilders (NLG 1,000) and seventy-two thousand, seven hundred and twelve (72,712) shares, numbered 1 up to and including 72,712, each share having a par value of six hundred and twenty Dutch guilders and fifty-three cents (NLG 620.53), which constitutes 20% of the entire issued shares of Cerestar Holding B.V., a private company with limited liability, having its statutory seat in Sas van Gent, the Netherlands and with office address at Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 21014840.

The total fair net valuation of this contribution is valued at ninety-six million, four hundred thirty-six thousand, eight hundred United States Dollars (USD 96,436,800), as evidenced by a valuation certificate signed by two managers of the Company on 22 April 2010.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of Cerestar Holding B.V. and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a notarial deed passed in Amsterdam on 22 April 2010. Such report will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at eight hundred seventy-three million seventy-nine thousand five hundred ninety-four United States Dollars (USD 873,079,594) consisting of eight hundred seventy-three million sevenynine thousand five hundred ninety-four (873,079,594) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five hundred Euro (EUR 6,500).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150.964,

ici représentée par Mademoiselle Marion Finzi, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Minnetonka, Minnesota le 22 avril 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150.966, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 janvier 2010, publié le 3 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 359. Les statuts de la Société ont été modifiés par le notaire soussigné le 22 avril 2010 (ci-après la «Société»), en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante représentant la totalité du capital social a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-seize millions quatre cent trente-six mille huit cents dollars américains (USD 96.436.800) afin de porter son montant actuel de sept cent soixante-seize millions six cent quarante-deux mille sept cent quatre-vingt- quatorze dollars américains (USD 776.642.794) à huit cent soixante-treize millions soixante dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 873.079.594) par l'émission de quatre-vingt-seize millions quatre cent trente-six mille huit cents (96.436.800) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-seize millions quatre cent trente-six mille huit cents dollars américains (USD 96.436.800) afin de porter son montant actuel de sept cent soixante-seize millions six cent quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 776.642.794) à huit cent soixante-treize millions soixante dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 873.079.594) par l'émission de quatre-vingt-seize millions quatre cent trente-six mille huit cents (96.436.800) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune.

Les quatre-vingt-seize millions quatre cent trente-six mille huit-cents (96.436.800) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., susmentionnée, pour un prix total de quatre-vingt-seize millions quatre cent trente-six mille huit cents dollars américains (USD 96.436.800), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en douze mille quatre cent cinquante-deux (12.452) parts sociales, numérotées de 1 à 12.452 inclus, chaque part sociale ayant une valeur nominale de mille florins (NLG 1.000) et soixante-douze mille sept cent douze (72.712) parts sociales, numérotées de 1 à 72.712 inclus, chaque part sociale ayant une valeur nominale de six cent vingt florins cinquante-trois cents (NLG 620,53), qui constitue 20% du capital social de Cerestar Holding BV, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à San van Gent, Pays Bas avec adresse professionnelle à Croenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, Pays Bas, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Amsterdam sous le numéro 21014840.

La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à quatre-vingt seize millions quatre cent trente-six mille huit cents dollars américains (USD 96.436.800), tel que prouvé par un certificat de valeur émis par deux gérants de la Société le 22 avril 2010, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des parts sociales de Cerestar holding BV et de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un acte notarié passé à Amsterdam le 22 avril 2010, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société faisant l'objet de l'apport est autorisé à enregistrer cet apport dans le registre d'actionnaires de cette société.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de huit cent soixante-treize millions soixante-dix neuf mille cinq cent quatre-vingt quatorze dollars américains (USD 873.079.594) représenté par de huit cent soixante-treize millions soixante-dix neuf mille cinq cent quatre-vingt quatorze (873.079.594) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. FINZI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 avril 2010. Relation: LAC/2010/18094. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Référence de publication: 2010060991/163.

(100075612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Springwater Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 108.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010059667/10.

(100073849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Danaher Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 152.905.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of April.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Danaher European Finance Company ehf, a private limited liability company established under the laws of Iceland, having its registered office at Smaratorgi 3, 201 Kopavogur, Iceland and registered with the Iceland Register of Enterprises under number 6404060970,

here represented by Gaelle Bernard, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg

by virtue of a proxy under private seal established on April 13, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the Company) which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies as amended (the Law), as well as by the Articles.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including Shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of Danaher Luxembourg Finance S.a r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. - Share capital, Shares

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand and five hundred (12.500) ordinary shares (the Shares) having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million Euro (EUR 100.000.000,00) represented by one hundred million (100,000,000) Shares having a par value of one Euro (EUR 1,00) each.

The manager or the board of managers as the case may be, is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, in one or several successive portions, by issuance of new Shares to the Shareholders with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of Shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the general meeting of Shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares;

- to limit or cancel, at its sole discretion, the Shareholder(s) preferential subscription rights.

Such authorisation is valid for a period of five (5) years starting from the date of publication of the Articles, it being understood that the manager, or the board of managers as the case may be, is only authorized to issue Shares to the existing Shareholders of the Company and that no Shares can be issued to non-Shareholders by virtue of the authorized share capital.

The period of this authorisation may be renewed by resolution of the sole Shareholder or, as the case may be, of the general meeting of Shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of the Articles.

The manager or the board of managers as the case may be, is authorised to determine the conditions attached to any subscription for Shares. In case of issuance of Shares of the Company, the manager, or the board of managers as the case may be, may, in its sole discretion, determine the number of Shares to be issued.

When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above it shall be obliged to take steps to amend the Articles in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of Shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the share capital.

The Shareholders' preferential subscription right is limited to the issuance of Shares to be paid in cash, in case of capital increase and subscription and payment of the new Shares to be issued by contribution in kind, the Shareholders' preferential subscription right will be limited.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares.

9.1. Except as provided for by mandatory provisions of the Law, any Transfer restrictions set out in the Articles may be waived by Shareholders representing at least seventy five per cent (75%) of the Shares issued in the Company.

9.2. Except as otherwise specifically set out in the Articles, any Transfers of Shares (between Shareholders or to persons other than the Shareholders) shall always be subject to, and will be effective and recognized by the Company only if realized in compliance with, the provisions set out in the Articles. Any recognition or inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the Articles.

9.3. All Transfers of Shares shall be subject to the approval of the Shareholders of the Company representing more than seventy five percent (75%) of the share capital of the Company.

9.4. Unless otherwise set out in the present Articles, any Transfer of Shares shall be performed only if all transferees not being already Shareholders become parties to the Shareholder agreements or similar agreements, if any, which have already been concluded between all (and not less than all) Shareholders of the Company.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. - Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be Shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers divided into two (2) categories, respectively denominated Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be Shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole Shareholder, or as the case may be, the Shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole Shareholder, or as the case may be, the Shareholders.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 12. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of the meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of the meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A Manager and one Category B Manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolutions.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two (2) managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager, or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager, or the board of managers as the case may be, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

D. - Decisions of the sole Shareholder, Collective decisions of the Shareholders

Art. 17. Each Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents Shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders owning more than fifty percent (50%) of the share capital.

The Shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the Articles requires the approval of a majority of Shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the share capital.

Art. 19. In the case of a sole Shareholder, such Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the Law.

E. - Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the Shareholders.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in proportion to the Shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 25. Definitions.

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time.

Business Day means a day other than a Saturday, Sunday or public holiday in Luxembourg;

Shareholder means any holder of Shares from time to time;

Transfer means, in relation to any Share, to:

(d) sell, assign, transfer or otherwise dispose of it;

(a) create or permit to subsist any encumbrance over it;

(b) direct (by way of renunciation or otherwise) that another person should, or assign any right to, receive it;

(c) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to the Share;

and Transferred shall be construed accordingly.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2010.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, Danaher European Finance Company ehf, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe for the twelve thousand and five hundred (12.500) ordinary shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash in the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500,00).

All the Shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500,00) is now available to the Company, which has been evidenced to the undersigned notary.

61196

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2,000.00).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Manager:

- Mr. Frank Mc FADEN, company manager, born on October 14, 1961 in Pennsylvania, United States of America, with professional address at 2099 Pennsylvania Ave NW, 12th Floor Washington, DC 20006 - 1813, United States of America.

Category B Managers:

- Mr. Alan DUNDON, company manager, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

- Mr. Alain PEIGNEUX, company manager, born on February 27, 1968 in Huy, Belgium, with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company is bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to set the address of the Company at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze avril.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Danaher European Finance Company ehf, une société à responsabilité limitée de droit islandais, ayant son siège social sis Smaratorgi 3, 201 Kopavogur, Islande, enregistrée auprès du Registre des Sociétés islandais sous le numéro 6404060970,

ici représentée par Gaelle Bernard, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 avril 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. - Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (ci-après la Loi), telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses Associés ou filiales).

Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses Associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de Danaher Luxembourg Finance S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. - Capital social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les Parts Sociales) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions d'Euro (EUR 100.000.000,00) représenté par cent millions (100.000.000) de Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de Parts Sociales nouvelles aux Associés avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de Parts Sociales nouvelles;

- limiter ou annuler le droit préférentiel de souscription des Associés.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication des Statuts, étant entendu que le Gérant ou le cas échéant le conseil de gérance ne pourra émettre de Parts Sociales dans le cadre du capital autorisé qu'aux Associés existants de la Société.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'Associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des Associés, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des Parts Sociales. En cas d'émission de Parts Sociales, le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la Loi.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Le droit préférentiel de souscription des Associés est limité au cas d'émission de Parts Sociales à souscrire en numéraire, étant entendu qu'en cas d'augmentation de capital et d'émission de nouvelles Parts Sociales à souscrire et libérer par apport en nature, le droit préférentiel de souscription des Associés pourra être limité ou annulé.

Art. 8. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de Parts Sociales.

9.1. Sauf si des dispositions légales impératives en disposent autrement, il pourra être renoncé à toute restriction de Transfert prévue par les présents Statuts en vertu d'une décision des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital de la Société.

9.2. A moins que les présents Statuts n'en disposent spécifiquement autrement, tout Transfert de Parts Sociales (entre Associés ou entre personnes autres que les Associés) sera toujours sujet à, et ne sera effectif et reconnu par la Société que s'il a eu lieu conformément aux dispositions prévues dans les présents Statuts. Toute reconnaissance ou inscription d'un Transfert de Parts Sociales sera conditionnée par le respect des dispositions prévues par les présents Statuts.

9.3. Les Transferts de Parts Sociales seront soumis à l'approbation des Associés de la Société représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital de la Société.

9.4. Sauf mention contraire dans ces Statuts, tout Transfert de Parts Sociales ne pourra avoir lieu qu'à la condition que les cessionnaires qui ne sont pas encore Associés deviennent parties au pacte d'actionnaires ou à des pactes similaires, s'il en existe, qui ont déjà été conclu par tous (et pas moins que tous) les Associés.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des Associés ne met pas fin à la Société.

C. - Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être Associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé de gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'Associé unique ou, le cas échéant, par les Associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'Associé unique ou, selon le cas, les Associés.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 12. Le conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice

ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. - Décisions de l'Associé unique, Décisions collectives des Associés

Art. 17. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les Associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un Associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. - Année sociale, Bilan, Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout Associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé annuellement cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), Associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les Associés en proportion des Parts Sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 25. Définitions.

Associé désigne tout détenteur de Parts Sociales de temps à autre;

Jour Ouvrable désigne une journée autre qu'un samedi, un dimanche ou jour de fête nationale au Luxembourg;

Statuts désigne les statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre;

Transfert désigne, en relation avec une Part Sociale, le fait de:

(a) la vendre, la céder, la transférer ou l'aliéner d'une autre manière;

(b) créer un droit sur celle-ci ou de permettre qu'un droit la grevât;

(c) faire en sorte (par voie de renonciation ou autrement) qu'une autre personne la reçoive ou cède tous les droits y afférents;

et Transféré sera interprété en conséquence.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Danaher European Finance Company ehf, prénommée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.000,00).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.000,00) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (EUR 2,000.00).

Décisions de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

- M. Frank Me FADEN, administrateur de sociétés, né le 14 octobre 1961, en Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 2099 Pennsylvania Ave NW, 12th Floor Washington, DC 20006 - 1813, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de Catégorie B:

- M. Alan DUNDON, administrateur de sociétés, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- M. Alain PEIGNEUX, administrateur de sociétés, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social de la Société au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. BERNARD - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2010. Relation LAC/2010/17596. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix mai de l'an deux mille dix.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010071609/450.

(100065470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Les Rossignols S.A. 1850, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 54.830.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 mai 2010

1. Monsieur Jean FELL, administrateur, né le 9 avril 1956 à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Luxembourg, le 25.05.2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LES ROSSIGNOLS S.A. 1850

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010057621/15.

(100072171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.